

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Jeudi 25 juin 2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le **03 JUIL. 2026**

ID : 031-213100662-20260625-2026065DEL-BF



Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 25 juin 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 juin 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER, Monsieur Manuel DEFORES, Monsieur Benoît MUNOZ.

Absents excusés avec pouvoir :

Madame Christine BONNET à Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Eddy QUEMET à Véronique ANDREU, Madame Julie KNITL-GUIDICI à Madame Christel RIVIERE, Madame Élodie PEREZ à Monsieur Anthony BLOYET.

Absent excusé : Monsieur Jean-Charles CONTE

Secrétaire de séance : Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

2026-065 – FINANCES : Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Lotissement communal

Rapporteur : Madame Alexia SANCHEZ

ADOPTÉ

Votants : 25	Abstentions : 6	Exprimés : 26	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER - Manuel DEFORES - Benoît MUNOZ

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Alexia SANCHEZ, 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée les conditions de préparation du compte financier unique du budget annexe lotissement communal.

Madame RODRIGUEZ, directrice financière, présente les éléments du compte financier unique du budget annexe lotissement communal pour l'exercice 2025.

Ce budget a pour vocation d'enregistrer les ventes de terrains et les écritures relatives à la gestion de stock de ces derniers.

Lotissement Communal - Lotissement Communal - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	632 577,69	690 713,12	1 323 290,81
	Recettes réalisées (1)	B	354 307,12	393 110,81	747 417,93
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	692 670,57	690 713,69	1 383 384,26
	Dépenses réalisées (1)	E	355 463,68	361 062,83	716 526,51
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 156,56	32 047,98	30 891,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	60 092,88	0,57	60 093,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	58 936,32	32 048,55	90 984,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	58 936,32	32 048,55	90 984,87

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote, il sort de la salle du Conseil municipal et donne la présidence de la séance à Madame Alexia SANCHEZ, 1^{ère} adjointe.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME ALEXIA SANCHEZ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement communal, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Cédric MAUREL

